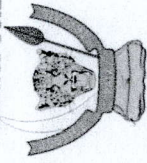


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 140/2024

AU GROUPE PATEFORME AGROMWINDA ET CI SOLUTIONS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/ARMP/FT/CGPMP/2024, conclu avec l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP », pour un montant total hors taxe de dollars américains nonante-sept mille sept cent six, septante-six centimes (USD 97 706,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six cent quatre-vingt-trois, nonante-cinq centimes (USD 683,95), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Scéau de l'Etablissement

de Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général